Pôle Population

Tél. 03 28 500 600

etat.civil@ville-bailleul.fr

ATTESTATION D'ACCUEIL

Pièces à fournir par l'hébergeant :

- Carte d'identité ou passeport en cours de validité
- Taxe d'habitation
- Avis d'imposition (sinon 3 dernières fiches de paie)
- Timbre fiscal de 30 € dématérialisé
- Attestation de couverture sociale (si c'est vous qui assurez la personne que vous allez héberger)
- Surface en m² et nombre de pièces de votre logement

Informations obligatoires à connaître pour remplir l'attestation

- Nom, prénom, date et lieu de naissance,
- Numéro de passeport et adresse de l'hébergé
- Nom et prénoms des personnes qui l'accompagnent (conjoint ou enfants)
- Date d'arrivée et de départ

L'attestation est à remplir au Pôle Population.

Elle est ensuite signée par le Maire dans un délai d'environ 3 à 4 jours.